

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.07/06

Bal des bidons à l'ARTsenal

Mme Francine Chollet, PS

Aux questions posées, le Conseil communal répond ce qui suit :

Après plusieurs analyses et recherches, qui ont nécessité plusieurs investigations successives et donc beaucoup de temps, les problèmes d'infiltration ont été solutionnés et résolus. Ils provenaient d'une malfaçon dans la réalisation des travaux de ferblanterie et d'un manque de ventilation à l'intérieur de la toiture (entre le toit existant et la nouvelle couverture de la lucarne est).

Les responsabilités et les coûts induits ont été partagés entre les différents artisans responsables et l'architecte mandaté pour la conduite du chantier. Aucun frais supplémentaire n'est à la charge de la Municipalité.

Les travaux de réfection ont été réalisés dans le courant du mois d'avril et depuis, malgré les mauvaises conditions météo, plus aucune fuite n'a été constatée.

En ce qui concerne les travaux de garantie, il s'agit dans le cas présent de "défauts cachés". Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de 5 ans pour les découvrir et l'artisan qui a exécuté les travaux peut être poursuivi durant tout ce laps de temps.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 juin 2006